

Quel avenir pour l'école rurale ?

Le contexte de la Réforme territoriale : **un déni de vérité et de démocratie**

- * Congrès des Maires : « *La force de la proximité* » « *Faisons cause commune...la commune, une idée d'avenir* »
- *Laignel / Laurent : vice-présidents : ***le double langage...***



Un déni de vérité

- l'argument de l'Etat de simplifier « le millefeuille » relayé par les médias
- « bloc communal » : 9% dans le déficit de la France # prélèvements de 22 %...etc
- 2000 milliards de déficit public : 80 % (Etat), 10% (Sécu), 10 % (collectivités)
- # Paradis fiscaux : 1000 milliards par an (multinationales : estimations de la Commission européenne)
- 80 milliards (France)
- Cour des comptes ne fait que comptabiliser le marché de dupes financier : « *ce sont les collectivités locales qui ont supporté l'essentiel des efforts* » ----- → les « vaches à lait », boucs émissaires, « souffre-douleur »...
- **une opinion publique manipulée par des idées simplistes**, des mots trompeurs (« bloc communal »...(personnels : intercos +146 % (TAP CIAS...# 12 ,8% : communes)
- c'est un choix idéologique de « rationalisation/simplification/suppression » qui préside à cette *Réforme territoriale* : cela revient à un incroyable marché de dupes où les communes sont les boucs émissaires que l'on montre du doigt à l'opinion.
- La décentralisation faisait confiance aux forces vives des territoires # la recentralisation technocratique, c'est l'inverse...en concentrant...

★ Que montrent ces chiffres ? (AMF-AMRF)

- -----→ l'Etat se dédouane sur les collectivités montrées du doigt comme de faciles boucs émissaires (il doit montrer patte blanche à l'Europe en matière d'austérité...réponse facile, soumission de la France aux exigences européennes en matière de déficit public)
- RAPPEL : le Rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires CGET préconise « la dissolution de toutes les communes dans un millier d'intercommunalités qui deviendraient la collectivité de droit commun ».
- (Critiques des associations de maires...)
- -----→ cette Réforme territoriale, c'est une solution de facilité, et qui ne repose que sur des fantasmes (anticipation d'un progrès destructeur, la fusion vers le gigantisme...)



Que se passe-t-il au niveau intercommunal ?

les contradictions avérées :

* « *le rouleau compresseur* » :

* loi NOTRe

* compétence scolaire

* PLUI et SCOT

* Schéma de mutualisation

* fusion des intercommunalités

*

- -----→ où est la rationalité démocratique ?

★ La loi NOTRe : une loi ruralicide et liberticide

- le cœur de cette loi est l'intégration progressive des communes dans les intercos avec, par exemple,
 - *** le schéma de mutualisation** « un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat »
 - *** l'encouragement au transfert de compétences** (urbanisme : obligatoire en 2017 ; l'assainissement, l'eau...; scolaire...)
 - *** le seuil de 15 000 hab pour les intercos -----> près de 50 % doivent fusionner...*** la fusion vers des seuils de plus en plus hauts : des Présidents de Communautés de Communes pris de vitesse (précipitation + représentativité des petites communes...) Ex : *P atlantiques, Manche, Maine-et-Loire de grandes intercos départementales*
- *** le PLUI après le SADD... « conforter les pôles principaux pour porter à maturité l'interco »**
ETAT et SYDEC : « sans assainissement collectif, pas d'urbanisme... »
- *** Préfet : « les maires ne serviront plus que pour les incidents... » -----> absence de volontaires pour une tâche aussi ingrate (quand ce bouleversement sera bien connu...)**



Le transfert de toutes les compétences

***urbanisme (ALUR) : mars 2017 : la densification équivaut à la mort de 60 % des communes**

** la **mutualisation** complète équivaut au transfert de toutes les compétences, le transfert des employés communaux aux intercommunalités (* Les Groupements hospitaliers...??)*

***scolaire : * transfert complet**

*** « convention ruralités »....**

- **VALLS : école de proximité # regrouper pour améliorer l'école, la *Réforme des Rythmes scolaires, le numérique***

L'abandon de la ruralité, du « périphérique »

- Les maires ruraux ont rencontré le Premier ministre (LA DGF : promesses et volte-face entre le matin et l'après-midi)
- * le sentiment d'abandon dans de nombreuses régions...



-----→ **la désertification** : La mort des communes, ce sera l'extinction de toute **une richesse sociologique et anthropologique, de tout un maillage humain territorial dont les maires constatent déjà l'effritement, sinon la disparition**, sur le terrain



Un déni de démocratie

- *Tocqueville* : « *C'est dans la commune que réside la force des peuples libres.* »
- *Touraine* : « *La démocratie est née en grande partie au niveau communal...* »
- *Hollande...*

-- *3 élections où le sujet de la Réforme territoriale fut TABOU...Silence ou manipulations des médias, du côté de la puissance publique...*

-- *le double langage des grands élus. Le rôle des parlementaires:**
schizophrénie générale : on dit une chose, et on fait le contraire
: (Rosanvallon « les Hos déplorent en général ce à quoi ils consentent en particulier »... :

--*les complexes manigances de la démocratie...*

- **Passer à moins de 5000 collectivités pour concentrer le pouvoir : supprimer les petits élus, les petites communes -----→ les élus n'ont plus aucune liberté, aucune marge de manœuvre...**

But : éloigner les lieux de décision des élus, du peuple...

Valeurs de la démocratie de proximité, de la citoyenneté : *la mixité sociale et les élus...*

« LA CONTAGION TECHNOCRATIQUE »

- **« LA CONTAGION TECHNOCRATIQUE », un phénomène de « contagion des esprits » difficile à expliquer, mais bien présente à tous les niveaux de notre société**

* envolées lyriques sur la mondialisation, l'Europe, la mutualisation, qui déguisent les questions concrètes de plus juste répartition financière (DGF), des identités culturelles locales, de notre mode de vie...

* # le règne de la technocratie : règne des marchés financiers, de la financiarisation de l'économie, de l'eupérisation et de l'internationalisation des décisions, des empiètements sulfureux du public par le privé...

Les grands élus ne font que parler sur les estrades pour les petits, de la ruralité (du « périphérique » : Chr Guilluy)



-----> **faire passer les territoires à une échelle de gestion technocratique**

- Rapport remis à M. le Premier Ministre sur la mise en œuvre des
 - CONVENTIONS RURALITE
- Établi par *Alain Duran, sénateur de l'Ariège*

Le mauvais sort fait à la ruralité

- *les principes et le fonctionnement des conventions peuvent être résumés de la façon suivante :*
- ***acceptation par l'État/ le ministère de l'éducation nationale d'une suspension de tout ou partie des suppressions de postes qui auraient logiquement résulté de la situation de la démographie scolaire, afin de permettre aux territoires de se réorganiser dans un contexte plus serein et offrant une visibilité pluriannuelle ;***
- *engagement des élus locaux à conduire en contrepartie un travail de réorganisation du réseau scolaire en identifiant des zones de fragilité à traiter en priorité, lequel sera soumis à évaluation en fin de convention.*

Questions Exclamations :

- « Cette mission vise, à la lumière des orientations prises par le Gouvernement lors du Comité interministériel aux ruralités, qui s'est tenu à Vesoul le 14 septembre 2015, à examiner et accompagner la mise en œuvre de la mesure n° 20 « développer des **conventions ruralité pour une école rurale de qualité** », en 2016 et 2017, qui figure au titre des « 21 nouvelles mesures pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires »
- # **concentration** dans de grands groupes scolaires ?
- **transport** en bus des élèves ? (de compétence régionale !)
- **économie d'enseignants et de personnel !**
- accentuation de la **désertification** (sans école, fuite des familles...) !
- -----→ n'est-ce pas une **capitulation** intellectuelle et morale générale ?

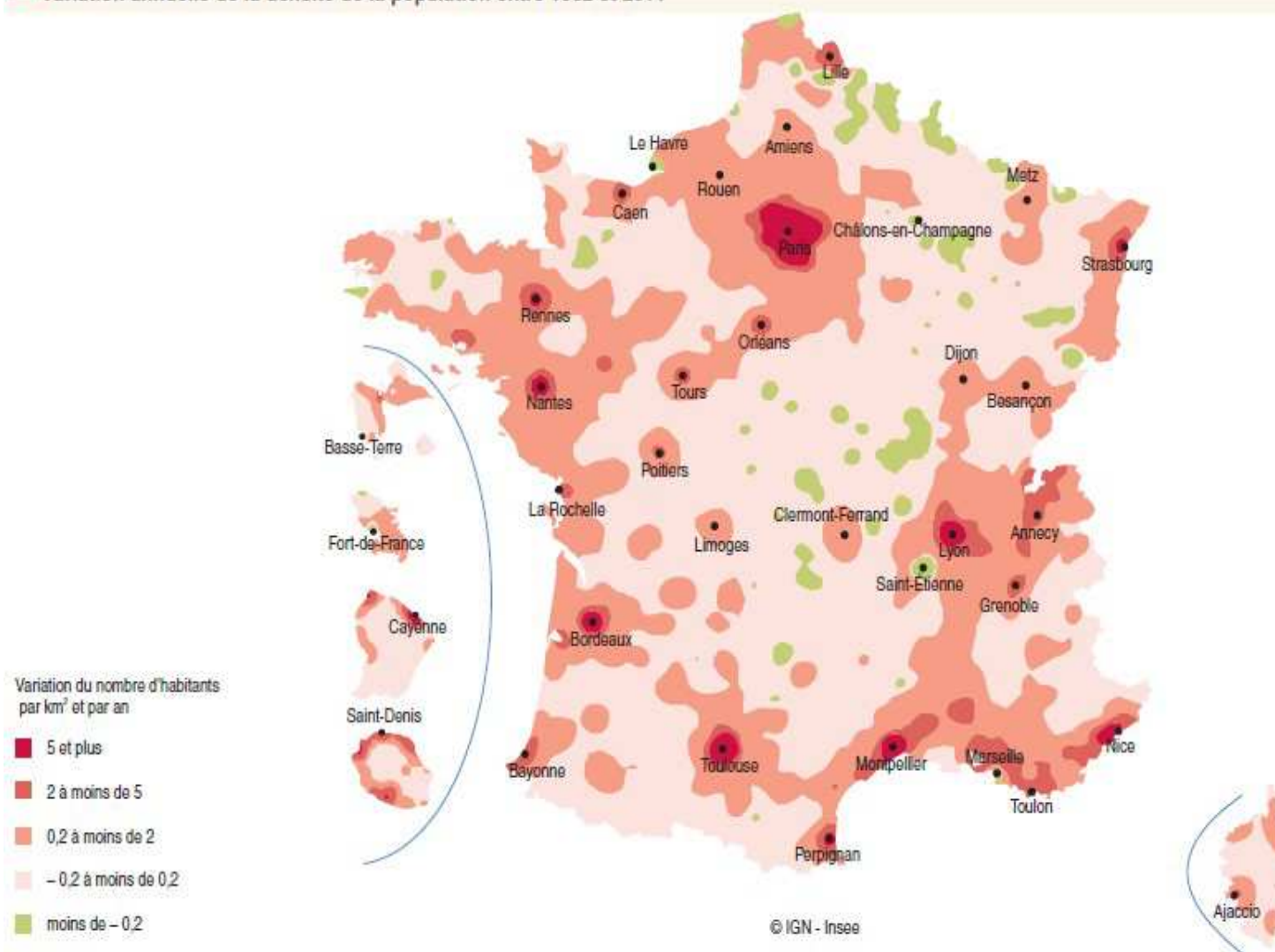
- Pour une **école de qualité**, on ne parle plus que « *d'équipement de tous les collèges en très haut débit, économies d'échelles réalisées par la mutualisation des moyens consacrés à l'ENT (environnement numérique de travail), harmonisation des méthodes de travail par l'utilisation commune du même logiciel de vie scolaire, qualité environnementale et réalisation d'économies dans les bâtiments (neufs et rénovés) à énergie positive* »
- : **alibis techniques ? On ne parle plus des compétences de base, en français et maths !**

- « il a été convenu de ne pas y inclure l'enseignement **primaire privé sous contrat.**« !

- # « Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire. » (Loi Ferry 1881)

- « entre 1993 et 1999 est institué **un moratoire au terme duquel une école communale ne peut être fermée sans l'accord du maire** ; sachant qu'à partir de 1995, communes et départements sont associés aux décisions de mise en œuvre de la carte scolaire départementale du 1er degré »
- Inspection Générale : « **Comment l'école primaire du XXIe siècle pourrait-elle ne pas être intercommunale ?** Déjà, la réforme des rythmes à l'école primaire a modifié le paradigme du partenariat. Elle a signé le passage d'un modèle contributif des collectivités à l'effort éducatif de l'État, à celui d'un projet co-construit entre plusieurs acteurs territoriaux »
- « l'année 2013 marque une augmentation substantielle de la dépense d'éducation des communes, estimée à **1 milliard d'euros**, causée en partie par la revalorisation de certaines catégories de personnels, mais surtout due à la politique de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et **au passage aux nouveaux rythmes scolaires** »

1 Variation annuelle de la densité de la population entre 1982 et 2011



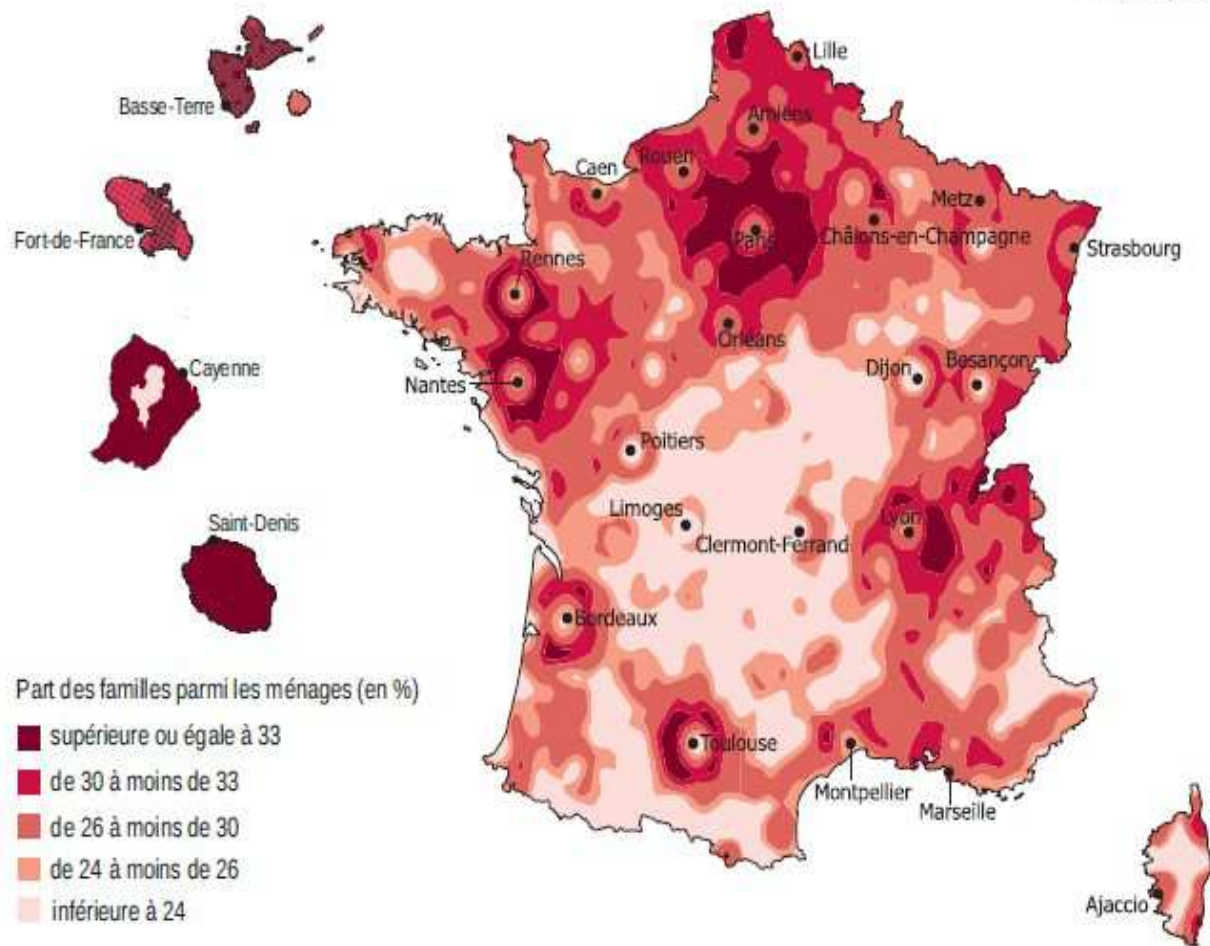
Source : Insee, recensements de la population.

- *« la plupart des territoires, souvent peu peuplés, qui sont éloignés de toute agglomération, perdent souvent de la population. Même dans des régions en croissance, comme la Bretagne ou le Sud-Ouest, **les communes situées à plus de 50 km d'un pôle urbain dynamique ne gagnent pas de population, voire en perdent.** L'évolution est plus négative encore dans les régions en difficulté du nord-est ou du centre du pays ».*

2

Nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages en 2012

© IGN - Insee 2016



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

Morceaux choisis...

- *« De plus en plus de villes moyennes ou de régions rurales qui ne bénéficient pas du dynamisme d'une métropole régionale importante ont une population qui ne progresse plus, voire régresse ».*
- *« Le nombre de petites communes avec école (6 724 en 2014) ne représente plus que **34% de ces communes contre 51% en 1993.** »*
- *« **il n'est absolument pas fondé de dire que les élèves des territoires ruraux réussissent moins bien que leurs homologues des milieux urbains.** »*
- *« C'est par conséquent au titre de **l'égalité des chances des élèves et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales**, mais aussi en réponse à des attentes nouvelles pour développer en zones rurales et de montagne des services de proximité, notamment **en matière de numérique éducatif et d'activités périscolaires.** »*
- *« C'est probablement aussi de **la part de certains élus locaux** la même prise de conscience que face aux réalités démographiques, **il valait mieux s'emparer du sujet de la restructuration des réseaux scolaires, en concertation avec l'éducation nationale plutôt que de devoir en subir les décisions de manière unilatérale et passive : choisir son avenir plutôt que le subir et devenir par là-même acteur de son destin.** »*

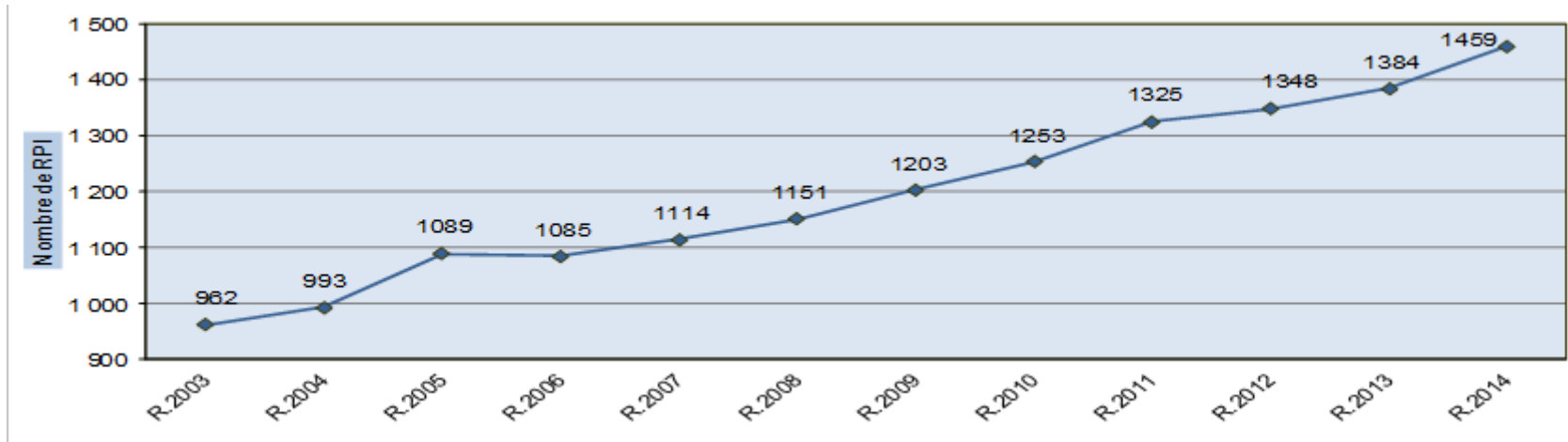
Les chiffres :

- * 18 % d'une classe d'âge redoublent # 2 fois moins dans les petites écoles (IREDU Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education (2007) ; 1995 : possibilités de redoublement : 19 % contre 33 % [en 6^{ème} : + 4 pts et + 6,5] Niveau de lecture en CP : 85 % contre 76 %...
Pourquoi ?
 - * > autonomie des élèves
 - * pas de rupture maternelles/CP
 - * émulation, écoute des autres cours...L'élève progresse à son rythme...
 - * Forme de tutorat

Exemples

- **Meurthe-et-Moselle** : **La carte des collèges autour de laquelle s'organise le travail au long cours actuellement mené** recoupe celle des six maisons départementales regroupant les services du département. Le passage de 73 à 66 collèges sur la période, justifié par un manque d'effectifs de 8 000 élèves par rapport aux 36 000 places disponibles, **permet de concentrer les investissements dans l'intention d'opérer un saut qualitatif dans l'encadrement pédagogique des élèves** : transport gratuit des élèves, tarification sociale progressive de la restauration scolaire conduisant à une proportion de demi-pensionnaires plus élevée, équipement de tous les **collèges en très haut débit**, économies d'échelles réalisées par la mutualisation des moyens consacrés à l'ENT (**environnement numérique de travail**), **harmonisation des méthodes de travail par l'utilisation commune du même logiciel** de vie scolaire, qualité environnementale et réalisation d'économies dans les **bâtiments (neufs et rénovés) à énergie positive...**
 - Département du Cantal : *Neutralisation de l'impact des baisses d'effectifs (malgré la baisse de 360 élèves qui aurait dû représenter le retrait de 20 à 25 postes d'enseignants depuis la date de signature de la convention, l'éducation nationale n'a procédé à aucune suppression). Prévision de 6 postes au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Amélioration du taux de scolarisation des moins de trois ans.*
 - Département de la Creuse : *« clause de sauvegarde » consistant à garantir un P/E. plancher de 6,40 dans la limite de 5 emplois préservés.*
 - Département de l'Ariège : *Retrait maximum de trois emplois sur la durée de la convention.*
 - Département du Lot : *Maintien du P/E de la rentrée 2014. Retrait de 18 emplois au lieu de 48, si ce P/E est aligné sur la moyenne académique.*
- Toutes les conventions justifient la volonté de fermeture de classes pour la constitution de groupes plus grands...

Evolution des RPI concentrés et dispersés de 2003 à 2014



- « ainsi a été évoquée en audition la possibilité de contractualiser en infra départemental **au niveau des « Pays »** (par exemple dans l'Indre) »
- « A la suite des effets constatés de rabetage, trop mécaniques et abrupts de la « **RGPP** »(avant 2012), des situations très tendues en termes de ressources humaines dans certains territoires ont été créées : non-remplacement systématique d'un départ à la retraite sur deux au sein de l'ensemble des administrations publiques, se traduisant par 80 000 suppressions de postes au sein de l'éducation nationale, qui ont nécessairement eu des conséquences dans chacune des académies »
- « S'agissant plus particulièrement de la mise en œuvre des conventions, **les élus** manifestent là aussi des inquiétudes, craignant que le ministère de l'éducation nationale ne poursuive dans cette démarche **qu'une logique comptable et budgétaire qui lui permettrait de réaliser des économies d'échelle** en termes de moyens, avec l'idée maintes fois exprimée, d'un rattrapage en nombre de postes en sortie de convention (l'expression de « **marché de dupes** » a été plusieurs fois employée en auditions pour exprimer cette crainte). Certains estiment d'ailleurs qu'il s'agirait d'appliquer de manière systématique un modèle urbain d'allocation des moyens à la spécificité des territoires ruraux. »
- « Les nouvelles intercommunalités vont dès lors contribuer à pérenniser une culture de la gestion mutualisée, après que la réforme des rythmes scolaires a amené les élus à constater combien l'échelle trans-communale peut receler d'intérêts organisationnels et permettre d'optimiser des ressources, notamment en période de fortes contraintes budgétaires.
- Ces deux réformes apportent la démonstration, s'il en était besoin, que **si l'intérêt commun peut émerger dans le périscolaire et le transfert de compétences, il peut en être de même pour le scolaire et contribuer à l'aménagement du territoire.** »
- « **Il convient aujourd'hui de désacraliser le lien école-commune.** Une commune peut fort bien vivre sans école sur son périmètre tout en bénéficiant d'une école qui soit sienne, à proximité immédiate. »

Le marché de dupes

- *« L'entrée par la réalité budgétaire, aussi brutale peut-elle être, est souvent la meilleure et la plus rationnelle car elle les amène à s'interroger sur le rapport coûts/bénéfices pour leur commune de l'amélioration des équipements et infrastructures scolaires, des dépenses d'investissement et des frais de fonctionnement de leur école. »*
- **Dordogne :** *« En préambule il est important de mesurer les conséquences en termes de temps supplémentaire de déplacement pour les enfants et d'évaluation de ses coûts, tout comme l'incidence sur le nombre d'enfants par classe. L'idée d'avoir des regroupements sans cesse élargis pour aboutir en **fin de compte à une seule grande école dans le chef-lieu de canton** n'est pas acceptable pour les **maires ruraux**. »*
- *L'expérience des élus ruraux et l'observation de la considération de la parole donnée, nous incitent à la plus grande méfiance malgré les promesses de l'inspectrice d'académie.*
- *Condamnée dans d'autres domaines **cette logique de concentration** ne saurait être acceptée pour ce qui concerne nos écoles.*
- *La réalité locale particulière doit être prise en compte avec pragmatisme, **c'est la qualité du service public de l'éducation de proximité** et l'utilisation proposée qui détermine sa pertinence.*
- *De plus **le délai de trois ans semble très court** au regard du temps nécessaire en matière d'organisation qui devra prendre en considération les éléments financiers, humains, matériels, etc.*
- ***La "carotte" de ne pas supprimer de postes d'enseignants sur ces trois ans est un leurre** car la finalité sera définitivement actée la quatrième année une fois que toutes les écoles seront concentrées. **Cette forme de chantage est indigne et méprisante pour les élus ruraux.***
- *Hors, le constat montre une diminution de 5% du nombre d'élèves entre 2008 et 2015 (soit 2 à 3 élèves par école depuis 2008). Comparativement à d'autres départements c'est peu. D'ailleurs si nous prenons le nombre de professeurs sur le nombre d'élèves (P/E) la Dordogne est aujourd'hui à 22,9, la Gironde à 23,6, la Lozère à 15,8. Par comparaison, dans les pays de l'OCDE la moyenne est à 21.*
- *Remarque générale : L'intention réelle est **de diminuer le taux d'encadrement dans les académies à dominante rurale au profit des académies urbaines ; une sorte de péréquation à l'envers.** ».*

AMRF communique :

- **Non à la concentration territoriale de l'école rurale !**
- L'Etat depuis des années organise la réduction du nombre d'écoles dans le seul but de remplir les objectifs de réduire l'investissement public scolaire. L'Association des maires ruraux de France regrette que cette démarche impacte prioritairement les écoles rurales et en particulier les écoles à classe unique sans prendre en compte la réalité locale*.
- Ces décisions aujourd'hui mises en œuvre via les « **Conventions ruralité** », sont déployées progressivement dans les départements depuis janvier 2014 **sans avoir pour objectif le respect de la dynamique des projets de territoires et l'engagement des élus**. L'Éducation nationale fait de la **comptabilité** quand il faudrait être soucieux de l'aménagement scolaire du territoire et tenir compte d'une réussite souvent meilleure des élèves en classe unique. Les Maires ruraux constatent que ces démarches sont habillées d'une **concertation de façade**. Elles sont le vecteur d'une **politique en trompe-l'œil qui présente le maintien des effectifs d'enseignants durant trois ans comme une contrepartie intéressante à une réorganisation ultra-concentrée de l'école rurale**. **Demander aux élus de se réjouir du maintien de ce qui est normal - en termes d'effectifs de professeurs - est une curieuse conception de la notion de satisfaction !** Sans compter que la question sera de nouveau posée à la quatrième année.
- Les Maires ruraux refusent ce processus sans fin, ou plus précisément, avec **une fin très claire quand toutes les écoles seront concentrées !** L'organisation scolaire rurale a le mérite d'avoir une pertinence éprouvée depuis des décennies autour des regroupements pédagogiques intercommunaux dont l'efficacité et la sobriété budgétaire sont reconnues. **La redéfinition d'un périmètre de scolarisation est envisageable dès lors qu'elle vise à améliorer les conditions de scolarité pour les élèves n'impactant pas négativement (temps de transport) leur qualité de vie**. Elle ne peut devenir un principe généralisé consistant à fusionner plus avant les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), ou concentrer l'offre scolaire dans les pôles urbains. Les maires ruraux exigent que la réorganisation de l'offre scolaire **s'envisage dans le respect du projet de territoire, communautaire ou infra communautaire** **quand demain les EPCI « XXL » ne permettront plus la proximité exigée par nos concitoyens**. **Plaquer une même logique de concentration sur tous les territoires**, sans tenir compte de ses spécificités, ne saurait être accepté. C'est vrai dans d'autres domaines que l'AMRF condamne, comme en ce qui concerne l'école.
- *L'Association des maires ruraux de France* souligne les tensions persistantes en matière d'effectif d'enseignants, qui malgré les augmentations de postes annoncées se traduisent globalement par une diminution du nombre de classes et l'augmentation du ratio P/E. A cela s'ajoute les absences d'enseignants non remplacés, parfois de manière conséquente, en particulier en collège. –
- OUI : le ministère de l'Éducation nationale **peut compter sur les élus ruraux pour réfléchir et œuvrer ensemble à l'idée d'une école rurale renouvelée dans sa forme, dans une approche territoriale nouvelle, qui tient compte des spécificités locales et des évolutions démographiques ou sociétales... - (?)**
- OUI : les maires ruraux demandent que leur rôle d'acteurs de l'aménagement scolaire soit enfin reconnu, ils réitèrent leur demande que la fonction du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) soit reconsidérée en faisant de cette instance non plus une chambre inutile d'enregistrement, mais un lieu de réflexion, d'anticipation, de co-construction de l'offre scolaire.
- Mais : - NON : **les élus ruraux ne sont pas dupes. Ils ne seront ni les alibis ni les cautions de conventions lorsqu'elles sont, selon les cas, des rabougrissements de l'offre scolaire en milieu rural.**

La réforme territoriale La contagion technocratique



- Dans cet essai, Philippe Dubourg fait le diagnostic sans concession des tenants et aboutissants de la Réforme territoriale en cours. En tant que maire rural, il démontre que la disparition des communes rurales est le signe de la fin de la civilisation rurale. Il souhaite avertir les citoyens de ne pas se laisser emporter par le mouvement technocratique en œuvre dans nos démocraties modernes. L'avenir n'est pas dans le gigantisme. [Il voudrait que les élus osent dénoncer le marché de dupes qu'on leur propose, et mettent leurs actes en accord avec leurs déclarations.]
- « La Réforme territoriale La contagion technocratique » est le troisième essai de Philippe Dubourg où il pointe les carences d'une « démocratie qui ne va pas bien », selon le mot de Marcel Gauchet. Du reste, dans un long entretien qui fait suite à l'essai, le philosophe historien apporte sa caution au constat global de Philippe Dubourg.

- La mise en perspective des situations et des réactions, le décorticage objectif et quasi clinique, font affleurer peu à peu le diagnostic de la crise politique et morale dans laquelle s'enfoncent notre société. A partir de ce dossier complet, chacun pourra se faire une juste raison. Que reste-t-il du contrat social fondateur de toute démocratie si un pouvoir le laisse dériver ?

- ***

- *Ancien professeur de lettres, Philippe Dubourg est le maire d'une commune rurale.*
- *Il est l'auteur d'essais, de romans, de poèmes.*

- Philippe Dubourg

- **La réforme territoriale**
- **La contagion technocratique**
- **La Réforme Territoriale La contagion technocratique**
- *Essai suivi d'un entretien avec Marcel Gauchet*

- isbn : 978-2-36666-078-4

- Éditions Gascogne

- Prix : 20 €



Article pour Sud Ouest

- **A-t-on mis les citoyens au courant des « Conventions ruralité » initiées dans le Cantal ? Sait-on que 30 départements sont en train de les signer ?** Pour l'instant, les Landes classées au rang 23 pour le nombre d'élèves scolarisés en milieu rural (46 %) ne bougent pas, alors que dans les Pyrénées-Atlantiques, classées au rang 66 (25 %) les conventions sont en cours de signature. Il serait étonnant que certains territoires hyper ruraux landais ne fussent pas concernés...
- L'exécution de telles conventions constitue une grave menace pour nos territoires ruraux. Pour les résumer, l'Education nationale s'engage à sauvegarder les enseignants pendant trois ans (quid de l'après ?), à condition que les élus départementaux fassent « *diminuer le nombre de RPI* » et des dernières classes uniques. Ce n'est pas un donnant-donnant vertueux, c'est un inique marché de dupes. Le Premier ministre, **tout en prônant une « école de proximité », souhaite améliorer l'efficacité du système éducatif par le biais des regroupements.** Pourtant aucune étude n'a prouvé que les élèves venant des écoles rurales ont moins de chances de réussir leurs études par la suite ! Croit-on qu'en regroupant les écoles dans la grande école du centre bourg on apprendra mieux, avec plus de plaisir ?
- Par rapport au cynisme du double langage idéologique, nous élus, devons rester en alerte, prêts à refuser ce qui revient à mettre à mort l'Ecole communale ; et l'Ecole étant le creuset de l'identité communale, le processus mortifère s'inscrit dans la réforme territoriale synonyme de mort des communes rurales. **Le fantasme du gigantisme, la contagion technocratique** ainsi que l'ai appelée dans mon essai sur *la réforme territoriale*, font croire à certains que dans le *big is beautiful* se trouvent les clés de notre avenir idéalisé, la croissance économique comme étendard, mais l'humain en berne. Historiquement, l'Ecole de Jules Ferry, qui devait être présente dans chaque village est communale. L'Ecole est le dernier service public de nombre de villages, avec son aura symbolique en plus.
-

- Le récent rapport du sénateur Durand remis au Premier ministre le 20 mai le dit clairement :
- **« L'échelon qui me paraît désormais le plus pertinent n'est plus la commune, mais davantage l'intercommunalité. Elle devrait idéalement se doter de la compétence scolaire et périscolaire complète pour assurer plus de cohérence, faciliter la mutualisation des moyens et créer une solidarité des territoires...La restructuration des réseaux d'écoles et l'organisation d'un maillage cohérent autour des collèges de territoires est l'aboutissement logique de la réflexion. »**
-
- Le pouvoir drapé cette idéologie mortifère de telles conventions pour le milieu rural dans les belles voilures d'un idéal que la description de la réalité de terrain vient contredire : **« cohérence, mutualisation, solidarité des territoires » ne sont que des alibis de la bonne conscience moderniste. L'idéologie de la concentration urbaine et technocratique remet en question les idéaux de notre école républicaine, de l'égalité des territoires, de l'équilibre entre urbain et rural...On en perçoit les effets délétères partout en œuvre, que ce soit dans l'agriculture (grandes fermes), le commerce (hypermarchés) ou l'industrie (délocalisations)...La traduction de cette rationalisation technocratique, c'est la suppression des petits territoires, des petits groupes scolaires, de l'échelon de proximité, de la démocratie citoyenne. Le discours médiatique général revient à dédouaner la volonté hégémonique urbaine sur les petites collectivités rejetées dans l'archaïsme, comme si leurs prétendus poids financiers et reliquats passésistes étaient des obstacles sur la grande route du progrès. Un jour, le peuple se rendra compte : est-ce que ce ne sera pas trop tard ?**